

tude n'embrasse pas ce concept, et je me demande de nouveau si c'était l'intention du député qu'un renvoi général de ce genre soit fait à la Chambre des communes.

Ainsi, en ce qui concerne les autres titres, l'à-propos de la disposition relative à la possession pendant cinq ans, la question de savoir si le remboursement par les sociétés de fiducie de leurs obligations au pair lors du décès, indépendamment de la valeur marchande, est une question de politique pour les sociétés en cause ou une question de contrat, et en ce qui concerne un renvoi au comité des finances, je serais bien disposé à céder la parole immédiatement et à laisser le député...

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre. J'écoute le député depuis quelques minutes et je lui signale qu'il ne peut poser de questions directement à un député ou parsemer son discours de questions à un autre député. Il peut accepter des questions, mais je dois insister pour qu'il se conforme au Règlement. Si le député reprend son siège, il n'aura plus le droit de parler de nouveau.

M. Hales: Je me ferais un plaisir de répondre à la question du député, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Je suis désolé. Ces dernières années nous avons gravement transgressé le Règlement par de trop nombreux dialogues intempestifs entre députés des deux côtés de la Chambre.

M. Mahoney: Je regrette beaucoup d'avoir même essayé d'amorcer un débat au lieu d'accepter ces discours rédigés.

M. Hales: Parle du pétrole, Pat.

L'hon. M. Stanfield: Les promoteurs de la société juste connaissent certainement toutes ces réponses.

M. Mahoney: Voilà longtemps que nous n'avions pas eu l'occasion de parler de l'inflation. Je regrette que les députés d'en face aient décidé d'éviter le débat mais peut-être y participeront-ils. Je suis désolé que le député de Wellington n'ait plus la possibilité de préciser ses remarques et je m'excuse auprès de la présidence de ne pas avoir soulevé cette question lorsqu'il avait la parole.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser une question au député?

M. Mahoney: Certainement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Comme il souhaite entendre d'autres commentaires du motionnaire, le député de Wellington, le secrétaire parlementaire comprend-il que s'il reprenait maintenant son siège, le député, à titre de motionnaire, pourrait de nouveau obtenir la parole pour terminer le débat?

M. Mahoney: Oui, fort bien. Toutefois, je voudrais pouvoir terminer mes remarques, ce qui nous place dans le dilemme actuel. La question de l'inflation, soulevée dans cette motion, est l'une des principales préoccupations du gouvernement depuis des mois. Le député sait

[M. Mahoney.]

que l'indice des prix à la consommation a baissé en décembre de 0.4 p. 100, et que c'est la première baisse, entre les mois de novembre et de décembre, depuis au-delà d'une décennie. Il sait sans doute aussi que, d'année en année, la hausse en décembre était de 0.5 p. 100, hausse la plus faible depuis décembre 1954. Par contre, aux États-Unis, la hausse de l'indice des prix à la consommation, d'année en année, de décembre à décembre, s'est élevée à 5.6 p. 100. Pour toute l'année en 1969, la hausse des prix à la consommation a été en moyenne de 3.3 p. 100 au Canada, en comparaison de 6 p. 100 aux États-Unis.

Je pense que le gouvernement a gagné la guerre contre l'inflation qu'il livre depuis un an et demi. Tout en étant très digne de considération—et son auteur peut être sûr que je la recommanderai à l'attention du ministre des Finances—la motion n'est peut-être pas aussi opportune qu'elle l'aurait été il y a un an. En toute justice pour le député, je suis bien consentant à répondre à toutes ses questions, mais le secrétaire parlementaire du premier ministre (M. Danson) a quelques remarques à formuler, je pense, et nous pourrions bien ne pas arriver au tour du député.

M. Barnett J. Danson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, je m'aperçois que nous sommes à court de temps et je crois que j'aurais dû parler sur le bill de financement des chemins de fer qui est un véhicule plus apte à exprimer ma pensée. Je crois que la motion de l'honorable député de Wellington (M. Hales) est motivée par sa grave préoccupation du bien public. Mon honorable collègue de Renfrew-Lanark-Carleton (M. McBride) a exprimé des sentiments analogues.

La question des obligations perpétuelles nous concerne tous en particulier. Nombre d'entre nous ont reçu des lettres à ce sujet de personnes âgées qui ont acheté ces titres en toute bonne foi et qui s'aperçoivent aujourd'hui que leur investissement n'atteint pas la valeur qu'ils avaient espéré obtenir à l'époque. Il serait bien pratique de trouver une solution facile à ce problème, même si les solutions faciles sont souvent le fait des honorables députés qui siègent en face sur ma droite. Toutefois, ils ne sont pas là pour en parler. Sans doute cela fait-il partie des difficultés que l'on éprouve à résoudre le problème de l'inflation, entre autres questions mentionnées au cours du débat.

En mai 1969 déjà, un de mes correspondants m'avait suggéré d'autoriser les personnes âgées qui détiennent ces obligations depuis de nombreuses années de les verser à leur compte de rentes sur l'État pour augmenter leur pension de vieillesse. D'un point de vue humain, c'est là une noble proposition. Si les détenteurs le désirent et s'ils sont prêts à accepter une moins-value de 25 ou de 30 p. 100...

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre. La dix-septième heure réservée aux initiatives parlementaires étant expirée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)